

JUDO JUJITSU CLUB ORCHESIEEN SAISON 2026-2027
A LIRE ATTENTIVEMENT

Remplissez soigneusement la fiche d'identification (jointe au règlement: l'acceptation et donc l'application de celui-ci font partie des modalités de l'inscription). Elle vous sera réclamée à l'inscription. Les renseignements sont indispensables à la mise à jour du fichier et sont nécessaires en de nombreuses occasions (licence, compétitions, demande de passeport, accident...).

1/ TARIFS

A/ LICENCE JUDO-JUJITSU

Prix de la LICENCE-ASSURANCE obligatoire pour l'année: 46€

B/ COTISATION JUDO-JUJITSU (pour 2 cours par semaine)

Montant de la COTISATION annuelle: 126€ (possibilité donnée de régler en 3 chèques de 42€ encaissés en septembre, octobre et novembre)

Montant de la COTISATION annuelle pour le 2ème licencié d'une famille: 117€ (possibilité donnée de régler en 3 chèques de 39€ encaissés en septembre, octobre et novembre)

Gratuité pour le 3ème d'une même famille (une ceinture noire n'entre pas en compte dans ce système)

Exonération de la moitié de la cotisation pour une ceinture noire formée au club: soit un montant de 62,50€ pour l'année (possibilité de régler en 3 chèques de 21€ encaissés en septembre, octobre, novembre).

C/ ANIMATIONS PARENTS - ENFANTS

Pour les enfants jusque 10 ans: 5 à 6 fois par an (dates et heures à venir) à raison de 5€ par adulte accompagnateur (afin de financer les charges de l'enseignant encadrant).

2/ CONSTITUTION DU DOSSIER: à ramener complet le jour de l'inscription:
JOINDRE à la fiche d'identification dûment signée:

- 1 photo d'identité par judoka nouvellement inscrit

- les règlements (par chèques ou en espèces) comprenant le prix de la licence plus le montant de la cotisation: en cas de règlement en 3 versements, les 3 chèques vous seront demandés à l'inscription et seront débités en début des mois de septembre, octobre et novembre. Toute inscription ne sera validée qu'à réception complète du montant des règlements, ce qui veut dire qu'un judoka ne pourra participer aux cours que si les règlements ont été régularisés: le club s'autorise le droit de ne plus accepter les membres en retard de dossier complet.

Les règlements en coupons sports et chèques vacances ainsi que par participation d'entreprises sont acceptés avec un supplément pour frais de dossiers de 3€ par adhérent.

ATTENTION : les compétiteurs même mineurs sont obligés de faire signer leur passeport par un médecin pour chaque saison en cours: OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX COMPETITIONS.

!!!! ATTENTION: SAUF EN CAS DE CERTIFICAT MEDICAL D'INTERDICTION DE PRATIQUE DU JUDO SUR LONG TERME OU DE DEMENAGEMENT, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE (y compris les paiements en 3 fois qui resteront dus au club). !!!!

3/ EQUIPEMENT INDISPENSABLE:

- 1 kimono
- des espadrilles ou des tongs: OBLIGATOIRES
- une ceinture fournie par le club
- une gourde d'eau.